

AUTOCONSOMMATION SOLAIRE : Vous pouvez partager votre surplus avec une asso locale (ou vos voisins)

Le saviez-vous ?

Quand vous produisez votre propre électricité solaire en autoconsommation, il peut y avoir du surplus.

Ce surplus, vous pouvez le partager avec une association locale * et/ou des voisins.

* don déductible à 66% des impôts aux associations d'intérêt général



1 J'autoconsomme ma propre électricité



2 Mon surplus est partagé avec une asso locale et/ou des voisins



Créez ou Rejoignez une AMEP

Une AMEP, c'est un peu comme une AMAP de l'Énergie : Une communauté d'Énergie qui réunit d'un côté des petits producteurs d'électricité verte et de l'autre côté des consommateurs d'électricité. Cela peut être une association, un particulier dans une maison ou un appartement, l'essentiel est d'être dans la même zone géographique. Et cela permet de partager son surplus d'électricité solaire.



Ils en parlent



Initiative soutenue par



Webinaire "Comment partager son électricité avec ses voisins"



Partager son électricité avec ses voisins
Retour d'Expérience après 6 mois - AMEP de Simiane

Le dernier lundi de chaque mois à 19h.
Inscription gratuite sur

<https://amep.co>